

Pour une éducation



anticapitaliste

Bulletin du réseau européen des syndicats anticapitalistes de l'Éducation

ITALIE UNICOBAS

Numéro 1
juin 2006

Unicobas en lutte pour l'école et les salaires

Les premiers mois de 2006 ont vu "l'autre-école-unicobas" fortement impliqué dans la bataille contre la précarité et pour la titularisation des collègues. Une lutte menée dans la durée et qui s'est intensifiée au cours de la campagne pour les élections des représentants de "l'office d'assistance " Enam " (Office public d'assistance aux maîtres: l'équivalent d'une Sécu des personnels 1er degré, maternelle ndlr).

Au cours desquelles le syndicat a confirmé l'automne dernier les résultats recueillis en 2001 (élections au CA de cette "Sécu/mutuelle"/ Comité d'entreprise. ndlr).

Résultats pour les personnel enseignants : CISL scuola 34,52% ; CGIL 21,17% ; SNALS 16%. GILDA 6,4% ; AIMC 5,2% ; UNICOBAS 1,64% . (pas de liste Unicobas chez les directeurs d'école)

Nous avons également lancé une campagne importante pour récupérer l'indemnité contractuelle de vacance, intégration prévue par la loi des salaires, mais niée par le gouvernement et les syndicats de concertation.

Collaboration intensive avec le mouvement de l'école pour le recueil de signatures destiné à abroger la loi 53 de l'ex-ministre Morati à travers une proposition de loi populaire . En mois de deux mois plus de 50000 SIGNATURES ont été recueillies qui permettent sa présentation au parlement.

Grande mobilisation également pour une récolte de signatures en vue d'une loi d'initiative populaire pour une loi instituant "l'échelle mobile" des salaires

et des retraites indexée sur un critère automatique qui défende les salaires et les retraites de l'inflation.

Pour la première fois depuis longtemps l'action a été développé unitairement par le syndicalisme de base:

- CIB Unicobas
- CNL
- CUB
- réseau 28 avril de la CGIL
- SINCOBAS
- SULT



Toutes infos sur www.unicobas.it pour connaître toutes les luttes sur l'école, la culture, les salaires, la liberté. □

“Bai eskolak euskalduntzeari!”

“Pour une école qui assure la transmission de la langue basque !”

C’est le texte de la pétition qui, de Bilbao à Tardets, de Bayonne à Vitoria devrait récolter des milliers de signatures. C’est aussi une préoccupation récurrente de tous ceux et celles qui, depuis des décennies, oeuvrent pour un Pays Basque bascophone: comment faire pour que l’école en Pays Basque donne à tous et toutes les compétences linguistiques pour vivre en basque?

Nées dans un contexte de lutte, de résistance, dans les années 60 et 70 les ikastola (écoles en langue basque) permirent effectivement aux enfants d’apprendre le basque et en basque mais elles ne concernèrent qu’un cercle militant et conscientisé.

40 ans plus tard et grâce, notamment, à l’officialisation de la langue basque

la Communauté autonome d’Euskadi** et dans une partie de la Navarre**, mais aussi, dans une bien moindre mesure, grâce à une extension de l’offre d’enseignement du basque et en

basque à toutes les filières d’enseignement du Pays Basque Nord** (public, privé, Seaska*), la situation peut être appréhendée de façon différente : désormais, le moment est venu de poser un objectif pour l’école sur l’ensemble du Pays Basque.

Dans une perspective de rebasquisation, à l’échelle du pays tout entier, l’école se doit d’assurer à tous et toutes le

droit d’apprendre le basque et en basque.

A l’âge de 16 ans (scolarité obligatoire) elle doit garantir à tout-e jeune la connaissance de la langue basque.

Au regard de cet objectif il est indispensable d’établir un bilan critique des différents modèles d’enseignement en vigueur.



Le modèle X concerne 89 666 élèves, 20, 7 % des élèves, il perpétue le monolinguisme espagnol ou français.

Le modèle A concerne 106 269 élèves, soit 24, 6 % il propose quatre heures de basque hebdomadaire et ne permet pas d’apprendre la langue.

Le modèle B concerne 72 419



élèves, soit 16,7 %. Il dispense un enseignement à parité horaire, moitié basque/moitié espagnol ou français.

En ce qui concerne le Pays basque Nord**, la parité horaire n’est pas réellement appliquée, en niveau collège notamment, en plus du basque, seule une matière est enseignée en basque, les élèves des classes bilingues sont minorisés dans des établissements purement francophones.

Le modèle D concerne 164 375 élèves, 38 % des élèves l’enseignement se fait en basque, dans un établissement qui fonctionne en basque, l’espagnol ou le français sont enseignés à raison de quatre heures hebdomadaire.

Les enquêtes linguistiques réalisées en 2001

concernant la tranche d'âge des 2-16 ans dans la Communauté Autonome d'Euskadi**, révèlent un écart conséquent, environ 18%, entre le pourcentage de basco-phones et le pourcentage d'élèves scolarisé-e-s dans les modèles B et D. En conséquence il semble que seul le modèle D, dit immersif soit en mesure de garantir la connaissance de la langue basque. Or, aujourd'hui, sur l'ensemble du Pays Basque seul 38% des élèves l'ont intégré.



Que de chemin à parcourir! En Pays Basque Sud**, une des priorités doit être celle de garantir aux enfants d'immigré-e-s la connaissance du basque. Aujourd'hui, dans la Communauté Autonome d'Euskadi ils ne sont que 13,5% dans le modèle immersif (17,9 % dans le modèle B et 68% dans le modèle A). En Pays Basque Nord, les ikastola ne représentent que 5,5% des 6-10 ans (16,85 modèle B , 5,53 modèle A) et pour cause de non officialisation de la langue, l'école publique refuse toujours d'appliquer le modèle immersif !

Lorsque c'est l'avenir de la langue qui est en jeu, la politique linguistique ne peut jouer les faux semblants. Un enseignement qui n'atteint pas ses objectifs ne peut que faire illusion. Gardons nous de dissocier l'enseignement de son résultat. En Pays Basque Nord**, la situation n'ayant guère évolué,

comme il ya deux ans, il nous faudra à nouveau répéter au prochain ministre venu à Bayonne présenter les nouvelles mesures en faveur de la langue basque: "monsieur le Ministre, ce n'est pas la langue basque qui va mieux, mais son enseignement!"

Reprenons les conclusions de l'article du linguiste Luis Michelena écrit en 1983: "Si une langue se voit refuser les moyens qui, dans la phase actuelle de développement et dans celle qui est prévisible dans un proche avenir, sont nécessaires pour sa survivance, alors, simplement on est en train de tuer la langue tandis que l'on exalte ses valeurs comme ornement naturel... Tout le monde doit se rendre compte que dans certains contextes "laisser vivre" signifie "laisser mourir" .□

*Seaska est l'organisme qui fédère les ikastola (écoles en langue basque basées sur le principe de l'immersion) du Pays Basque Nord.

**Euskal Herria, le Pays Basque est divisé en trois entités :

- le Pays Basque Nord qui comprend les trois provinces situées dans l'Etat français et qui constitue actuellement une partie du département des Pyrénées Atlantiques.
- le Pays Basque Sud subdivisé en deux communautés autonomes qui bénéficient chacune d'un statut particulier au sein de l'Etat espagnol:
 - la Communauté Autonome d'Euskadi.
 - la Communauté Autonome de Navarre.

Les luttes sociales en France du printemps 2006 : un premier bilan.

L'offensive visant à la remise en cause des droits sociaux ne date pas de cette année. Le mouvement social de cette année s'inscrit dans le sillage des résistances populaires de ces dernières années contre la mise en oeuvre d'un nouvel ordre social fondé sur la généralisation de la précarité.

On peut revenir en arrière avec ce qui s'est passé en décembre 1995 lorsque le gouvernement Juppé a voulu faire passer une réforme visant à allonger la durée de cotisation pour les retraites des fonctionnaires (la même réforme pour les salariés du privé était passée en douceur en plein été 1993...). De même en 1994 le gouvernement à travers la mise en place d'un contrat d'insertion professionnelle (CIP) avait voulu instaurer un salaire minimum pour les jeunes (inférieur au salaire minimum " normal "). Dans ces deux cas, la lutte avait contraint le gouvernement faire (provisoirement) marche arrière...

Mais en revanche, dans la période plus récente, en 2003 notamment, le gouvernement avait tenu bon face aux grèves et aux manifestations qui ont eu lieu durant de longues semaines pour réclamer le retrait de la loi dite de " décentralisation de l'éducation " ou encore le maintien du droit à la retraite avec une durée de cotisation inchangée. De même la mobilisation des lycéens contre la loi d'orientation de l'Éducation en 2005 n'avait obtenu que des concessions très mineures de la part du gouvernement. Par ailleurs, sur ce terrain du contrat de travail, le gouvernement n'en n'était pas à son coup d'essai. En particulier quelque mois auparavant, avait été mis en place le dispositif du " contrat nouvel embauche " (CNE) destiné aux entreprises de moins de 20 salariés, qui est très semblable au " contrat première embauche " (CPE) qui a focalisé le mécontentement. En effet, tout comme le CPE, le CNE comporte une période d'essai de deux ans durant laquelle le licenciement sans justification est possible...

Une lutte étonnante par l'ampleur et la durée de la mobilisation. Lorsque le 16 janvier, le premier ministre De Villepin annonçait la création du contrat de première embauche, ce sont d'abord les organisations étudiantes qui ont proclamé leur refus. Le 7 février, une première journée de grèves avec manifestations réunissait 400 00 personnes. Le gouvernement y répondit par la force en

faisant adopter le 10 février de manière accélérée sans véritable débat parlementaire (au moyen de l'article 49-3 de la constitution). Ensuite, le mouvement s'est développé avec des journées de mobilisation d'une ampleur croissante :

7 mars : un million

18 mars : 1 500 000

28 mars : 3 000 000

4 avril : un peu plus de trois millions encore...



Mais ce sont surtout le fonctionnement des universités qui ont été paralysées durant de nombreuses semaines et la plupart des lycées ...

Les grèves de salariés n'ont fait qu'accompagner les journées de manifestations. Même si le contrat première embauche s'inscrit dans une remise en cause globale du droit du travail, c'est surtout sa dimension antijeunes qui a été perçue.

Un bilan mitigé cependant ...

Les médias ont titré sur la "mort du CPE" et donc ont considéré qu'il s'agissait d'une victoire des manifestants sur le gouvernement. Certes, par rapport à la morgue affichée par de Villepin durant des semaines, il y a bien eu un recul symbolique. Mais il n'y a pas eu officiellement d'"abrogation " ou de " retrait " du CPE. C'est seulement l'article 8 de la loi dite de l' " égalité des chances " qui a été remplacé par un autre qui contient des mesures dites " en faveur de l'emploi des jeunes " (autrement dit, de nouvelles exonérations de charges pour les employeurs pour les inciter à embaucher des jeunes...).

D'autres points tout aussi régressifs dans cette loi demeurent en vigueur : comme l'apprentissage abaissé à l'âge de quatorze ans ou encore le travail de nuit à quinze ans. Par ailleurs, le nombre de contrats de travail instituant la précarité n'ai fait que croître au fil des années et il n'y a pas de remise en cause de cette évolution.

Les étudiants les plus lucides et les plus radicaux au sein de la coordination des universités en lutte ont voulu poursuivre

le mouvement sur ces bases en liaison avec d'autres luttes sociales en cours comme celle des intermittents du spectacle ou encore des sans papiers qui sont des catégories particulièrement visées par les politiques répressives du gouvernement. Mais les directions syndicales sous des prétextes divers (unité syndicale, risque de retournement de l'opinion etc.) ont choisi de siffler la fin de la partie. Elles avaient choisi de s'en tenir à des journées d'actions ponctuelles et se sont bien gardées, de même qu'en 2003 de proposer l'organisation d'une grève générale (recon-

ductible) comme cela s'est produit dans l'histoire (en 1936 ou en 1968).

L'avenir dira qui l'emportera au sein du mouvement social, entre d'un côté, les tendances inclinant à la négociation sur des positions défensives, surtout au profit des catégories encore relativement protégées du salariat et de l'autre, celles qui n'entendent pas se laisser bercer par les sirènes réformistes pour se lancer dans de nouvelles luttes absolument nécessaires pour contrer les politiques régressives menées depuis plus de vingt ans par les différents gouvernements - de droite et de gauche - qui se sont succédé... Un indicateur significatif de l'enracinement de ce mouvement et de sa capacité à assumer une certaine radicalité pourra se voir à l'occasion des nombreux procès qui se déroulent déjà à l'encontre des manifestants accusés d'avoir fait partie des " casseurs " sur la foi de simples témoignages de policiers... □

Commission internationale de Sud Education.. Avril 2006